

VIDE GRENIER - DIMANCHE 19 JUIN 2022

REGLEMENT DU VIDE GRENIER :

Art 1 : Le vide grenier est organisé par le comité des fêtes de Mieucxé.

Le bulletin d'inscription ci-contre doit être obligatoirement signé et retourné accompagné :

- du montant de la participation (2 euro le mètre linéaire),
- d'une copie de la carte d'identité (recto-verso),

Le nombre de place étant limité, les réservations seront enregistrées par ordre d'inscription. Le paiement se fait exclusivement par chèque libellé à l'ordre du « Comité des fêtes de Mieucxé » ou en espèce. Un accusé réception vous sera retourné uniquement par SMS ou par mail pour confirmer votre inscription.

Attention : Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Art 2 : Le renvoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas le présent règlement ne pourra être acceptée et ne pourra en aucun cas réclamer le remboursement de sa réservation.

Art 3 : Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs.

Art 4 : La manifestation est ouverte à partir de 7h00 pour permettre l'installation des exposants et se clôturera à partir de 17h00. Les véhicules devront rester sur les emplacements (sous réserve que le véhicule ait une longueur inférieure à la longueur de l'emplacement réservé). L'installation des stands devra se faire de 7h00 à 9h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Le départ des véhicules pourra se faire à partir de 17h00.

Les emplacements sont attribués par des placiers. Les emplacements non occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront éventuellement être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.

Art 5 : Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, dégradation...

La présence de l'exposant sur son stand est obligatoire. La vente d'arme de toute catégorie est interdite, ainsi que la vente d'animaux et de produits alimentaires et de boissons. Le comité des fêtes se réservant l'exclusivité de la vente de boisson et de la restauration à emporter.

Art 6 : L'absence d'un exposant (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle...) ne donneront droit à aucun remboursement de l'emplacement.

Art 7 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou exclure tout exposant qui pourrait troubler l'ordre de la manifestation ou qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition.

Art 8 : Les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Les exposants sont tenus de nettoyer leur espace lors de leur départ.

Art 9 : Les exposants ne doivent pas être commerçant(e)s, ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L.310-2 du Code de Commerce), ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile y comprise celle-ci (Art R321-9 du Code Pénal). Les exposants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs, il sera transmis à la préfecture de l'Orne à la fin de la manifestation.

Le vide grenier se tiendra dans une partie des rues du lotissement des Aulnes pour les exposants en voiture et aux abords du troittoir de la plaine pour les exposants non véhiculés.



FICHE D'INSCRIPTION et ATTESTATION SUR L'HONNEUR

VIDE GRENIER - DIMANCHE 19 JUIN 2022 – Mieucxé

Au sein du lotissement des Aulnes



Pour être prise en compte cette fiche doit être complète et accompagnée de tous les documents demandés afin, qu'en application des dispositions du Code pénal, l'organisateur du vide-grenier puisse tenir à jour un registre permettant l'identification des vendeurs qui sera remis à la préfecture après l'événement, via le Maire de la Commune d'organisation.

Je soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

né(e) le ___/___/___ à _____ (___)

domicilié(e) (Adresse, CP, Ville) : _____

N° DE TELEPHONE * : ___/___/___/___/___ MAIL* : _____

*pour réception de l'accusé de réception

Titulaire de la pièce d'identité n° : _____

Nature de la pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Délivrée le ___/___/___ par : _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile, y compris celle-ci. (Article R321-9 du Code pénal).

Lu et approuvé, bon pour participation au vide grenier, acceptation et réception du règlement intérieur.

Fait à _____ le _____
Signature

Et réserve :

_____ mètre(s) linéaire x 2 euro = _____ euros

Exposant avec véhicule restant sur l'emplacement ou Exposant piéton ou sans véhicule

N° immatriculation du véhicule qui sera présent : _____

Fiche à retourner accompagnée du paiement et de la copie recto verso de votre pièce d'identité.

Renseignements et inscriptions :

Comité des Fêtes de Mieucxé

Mail : cfmieuxce@gmail.com Site internet : <https://cf-mieuxce.iimdo.com/>

Téléphone de la Vice-Présidente, Morgane : 06 31 81 24 31

Adresse de retour : Comité des Fêtes - « Vide grenier 2022 » - 1 place de la mairie - 61250 Mieucxé



REGLEMENT

A conserver par l'exposant